

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE *Léon - Eij TROCLET* ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE COURT

Avenue Montesquieu, 6 à 4101 Jemeppe s/Meuse

SECTION EDUCATEURS(TRICES) SPECIALISE(E)S - Avenue Montesquieu, 6 à 4101 JEMEPPE (SERAING)

Établissement créé par

Subventionné par la



la Province de Liège

Communauté française

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et ses arrêtés d'application;

Nous, membres du Jury chargé de procéder à l'épreuve finale des études d'

EDUCATEUR SPECIALISE

Attendu que **WYNS Grégory H G**, né à LIEGE-ROCCOURT, le 11 Février 1978, réunit les conditions légales requises:

Attendu que le programme comporte les matières obligatoires suivantes réparties sur trois années d'études:

Expression écrite et orale, Procédures de la communication, Philosophie, Economie et Législation sociale, Institutions de l'Etat Belge, Sociologie, Droit, Législation, Déontologie, Organisation et gestion des Instituts et des services, Techniques audiovisuelles, Education à la santé, Notions d'anatomie, Physiologie et biologie, Neuropsychologie, Sécurité et fonctionnement des bâtiments, Informatique, Psychologie générale, Psychologie développementale, Pédagogie générale, Organisation pédagogique des Institutions, Psychopédagogie des handicapés sociaux et handicapés, Psychopathologie, Initiation à la recherche, Orthopédagogie, Analyse des systèmes éducatifs, Expression corporelle et verbale, Méthodologie spéciale, Education physique adaptée, Education plastique, Education musicale, Didactique de l'éducation physique, Mécanismes de la relation et de l'animation, Etude de cas et supervision des TFE.

Attendu que l'impétrant a en outre suivi les cours à option ci-après: /;

Attendu qu'il a effectué les stages légalement requis:

Attendu qu'il a présenté un travail de fin d'études sur:

Le sport : un élément de poids pour lutter contre l'obésité de la personne trisomique 21 adulte.

Attendu qu'il a subi l'épreuve avec distinction.

Conférons à **WYNS Grégory H G**, le grade d' **EDUCATEUR SPECIALISE**

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales, décrétales et réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement susdit et à la durée des études ont été observées.

Les Membres du Jury,

Le Titulaire,

La Directrice Présidente,

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Le Directeur général de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Fait à Jemeppe (Seraing), le 26 Juin 2001.

Gerard SCHMITT